



ACADÉMIE DE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2

ENTRETIEN AVEC LA COMMISSION ACADEMIQUE

L'entretien se déroule en deux phases :

Phase 1 (10 mn maximum) :

Le candidat présente son parcours professionnel, ainsi que la diversité des activités qu'il a réalisées. Il développe son projet professionnel et ses motivations pour intégrer la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

Phase 2 (20 mn maximum) :

Entretien avec les membres de la commission. L'entretien doit permettre à la commission d'apprécier la capacité du candidat à transférer, dans un autre contexte professionnel, les connaissances et compétences qu'il a acquises. Lors de cette transposition, le candidat doit démontrer sa maîtrise du référentiel métier du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.